



Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL\_2021\_41-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**

Date d'affichage : **19 février 2021**

### SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

#### Absents représentés :

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-41 : ORGANICITE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes Plaine Limagne s'est engagée dans le programme Organicité, proposé et porté par le Valtom.

Après les phases diagnostic et définition des actions, la mise en œuvre va démarrer en 2021.  
La convention annexée rappelle les actions prévues, leur financement, et l'engagement des parties.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL\_2021\_41-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

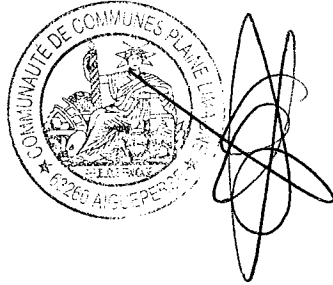
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 02/03/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

